

## Service logement

# Accompagnement **V**ers et **D**ans le **L**ogement

Bilan d'activité 2022

# AVDL: ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

## Deux volets :

Un volet **Accès au logement**

Un volet **Maintien dans le logement**, prévention des expulsions

Le service logement est mandaté par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, et des Solidarités (DDETS) pour intervenir auprès de ménages sur un accompagnement logement basé sur un engagement réciproque, via des rencontres mensuelles, modulables selon la situation.

## LES BENEFICIAIRES:

### AVDL accès:

- Ménages rencontrant des difficultés à accéder à un logement
- Bénéficiaires d'un Droit Au Logement Opposable (DALO), avec nécessité d'un accompagnement logement

*Le refus de l'accompagnement entraîne la perte du droit DALO et l'absence d'obligation au bailleur désigné à proposer un logement. Le refus d'un logement adapté à la situation entraîne également l'annulation du caractère prioritaire et urgent à être relogé.*

### AVDL maintien:

- Ménages rencontrant des difficultés à se maintenir dans leurs logements suite à une situation d'impayés de loyer, de troubles du voisinage, un défaut d'entretien du logement, un défaut d'assurance logement.

## LES MISSIONS:

### AVDL accès et maintien

- Soutenir la définition du projet logement (analyse des difficultés, évaluation des besoins, point avec les acteurs sociaux en lien avec la situation...)
- Permettre l'accès aux droits (constitution de dossier de garantie, dossier de demande d'aide au logement...)
- Médiatiser la relation au bailleur
- Soutenir la gestion du budget
- Aider à l'installation et à l'appropriation du logement (ouvertures de compteurs, ameublement...)
- Orienter vers les professionnels adaptés pour les difficultés rencontrées

### Missions spécifiques AVDL maintien

- Traiter les difficultés locatives visant à prévenir l'expulsion
- Travailler sur un éventuel hébergement ou relogement

# AVDL – EN QUELQUES CHIFFRES

**En 2022: 27 situations soit 33 adultes et 27 enfants (60 personnes)**

*En 2021: 31 situations soit 38 adultes et 25 enfants soit 63 personnes*

*En 2020: 31 situations soit 37 adultes et 37 enfants soit 74 personnes*

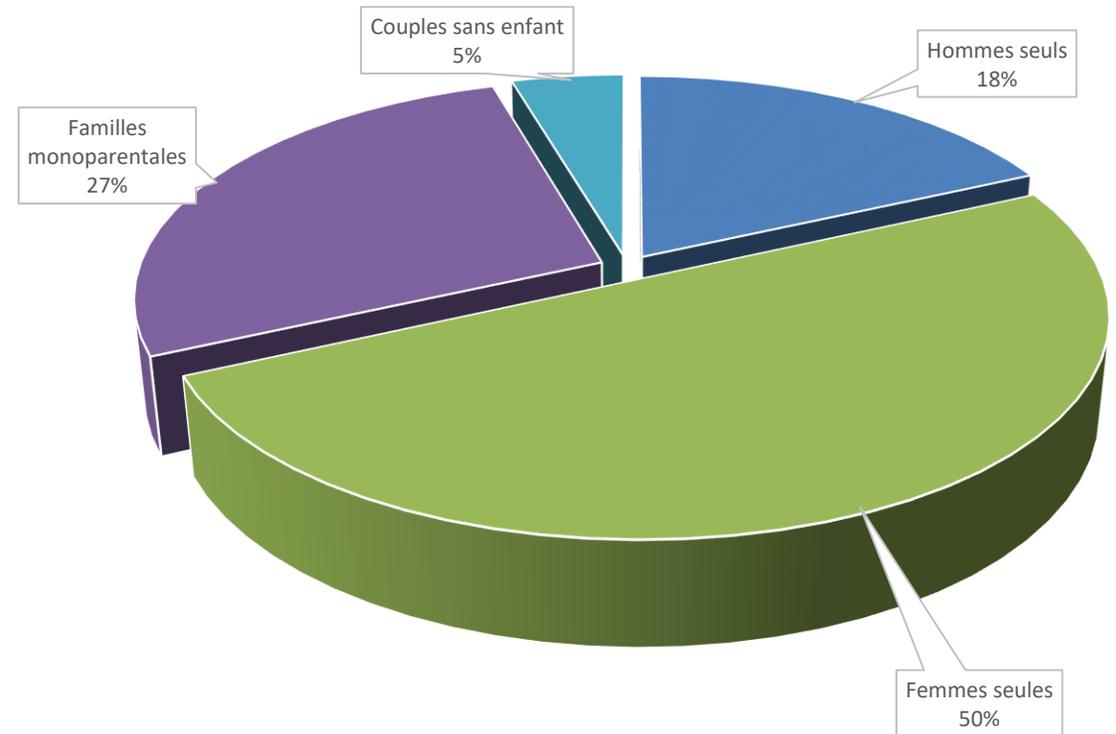
**11 mesures**  
Accès au  
logement

**16 mesures**  
Maintien  
(prévention des  
expulsions)



**56% des ménages accompagnés sont des personnes isolées, 41% sont des familles avec enfants. Augmentation progressive chaque année de la proportion des personnes seules.**

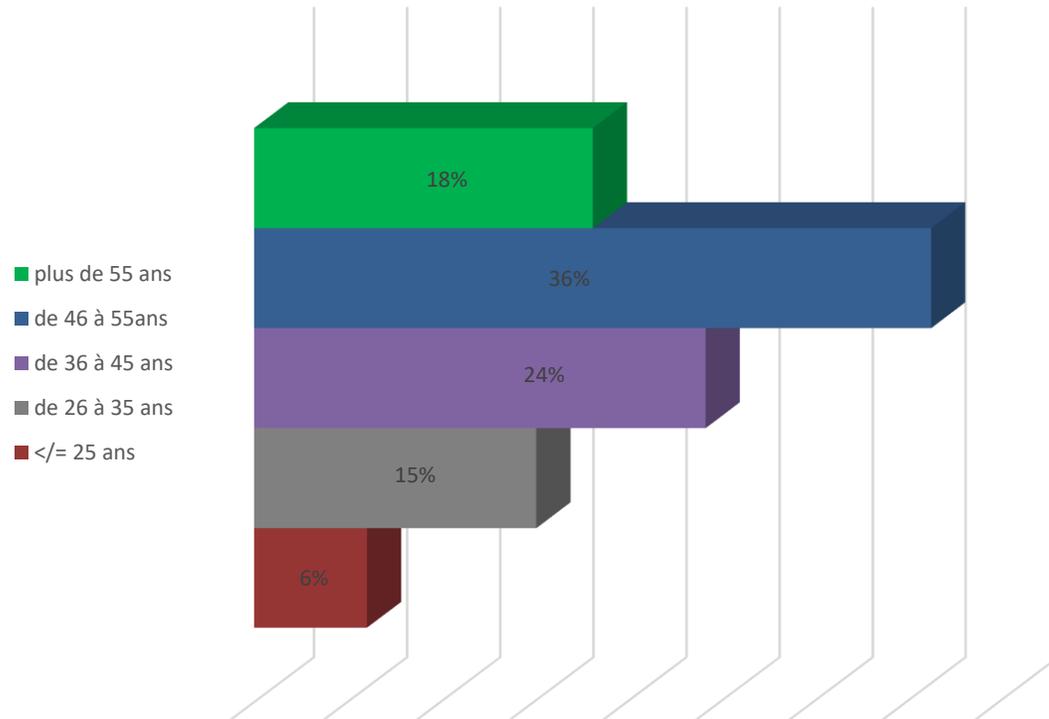
## Situation familiale des ménages accompagnés



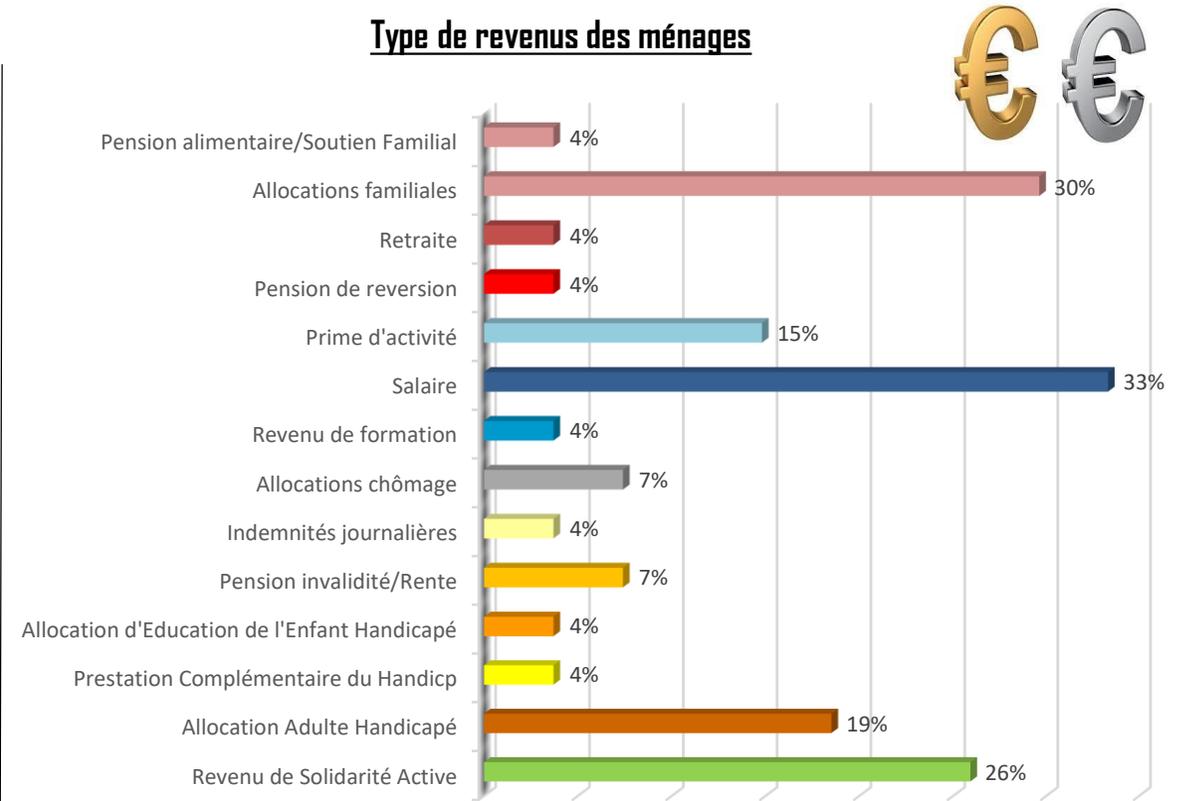
# AVDL – EN QUELQUES CHIFFRES

Forte représentation de la catégorie des 46 à 55 ans. Augmentation de la part des moins de 35 ans. **Globalement, les ménages sont plus jeunes que l'année précédente.**

## Age des personnes accompagnées



## Type de revenus des ménages

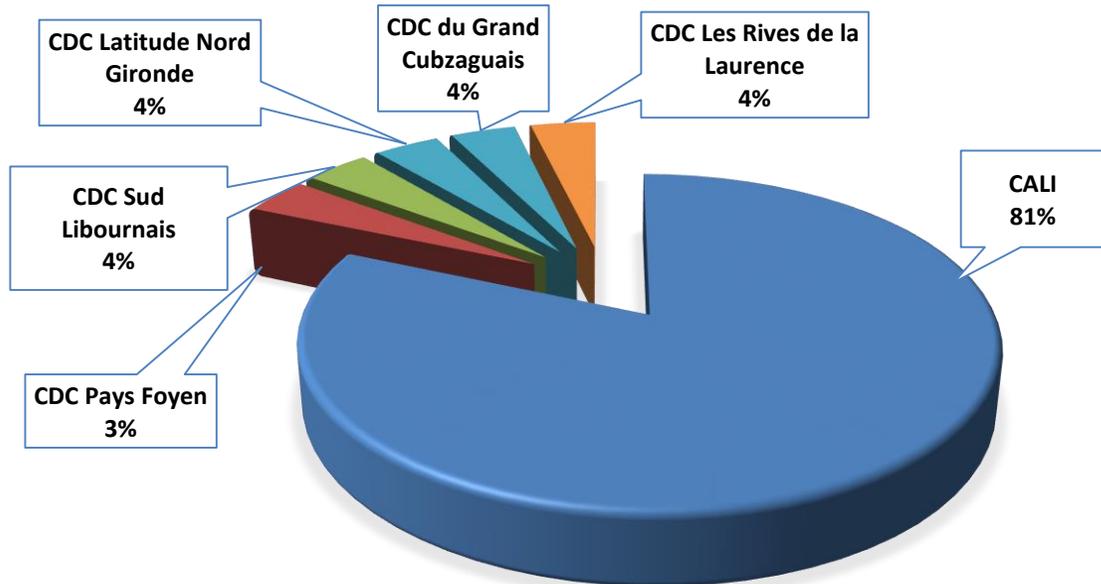


Revenu moyen: 1063€72

**44% des ménages sont bénéficiaires des minimas sociaux (AAH et RSA).** Globalement, **37% perçoivent des revenus liés à des problèmes de santé** (aigus ou chroniques); **52% inhérentes à l'intégration à l'emploi** (formation, prime d'activité, salaire).

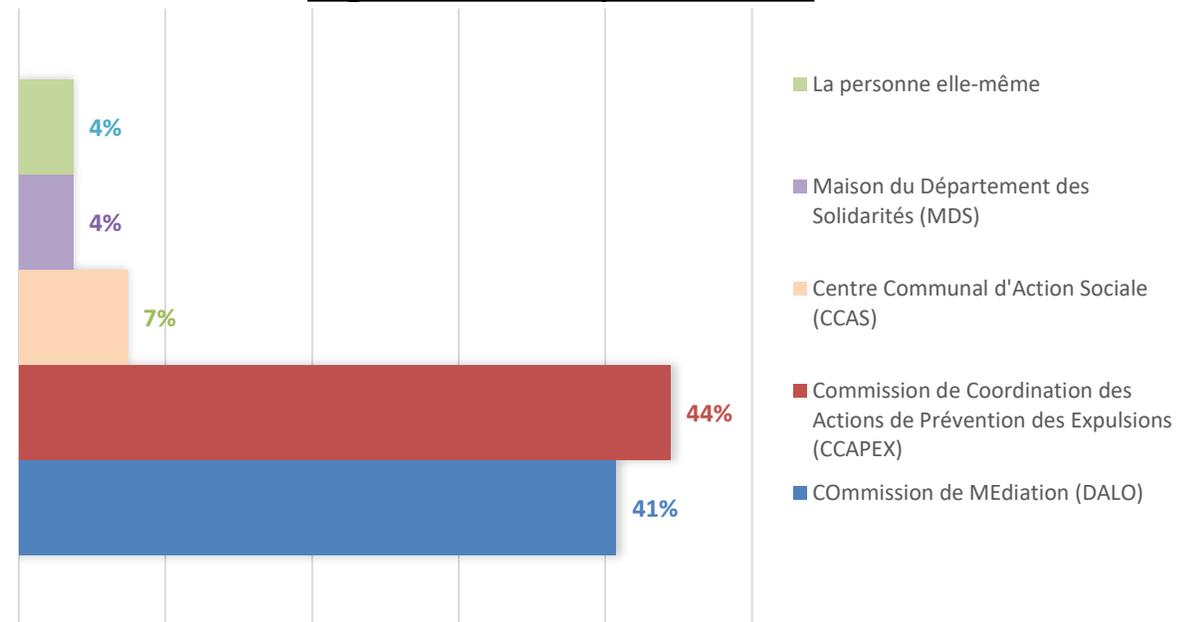
# ORIGINE DES MÉNAGES EN AVDL

## Secteur d'origine de la mesure



**81% des ménages orientés** (contre 87% en 2021) **sont issus du territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) en 2022**, dont la majorité sont originaires de Libourne ville. 19% proviennent d'une autre Communauté De Communes (CDC).

## Origine de la saisine auprès de la DDETS

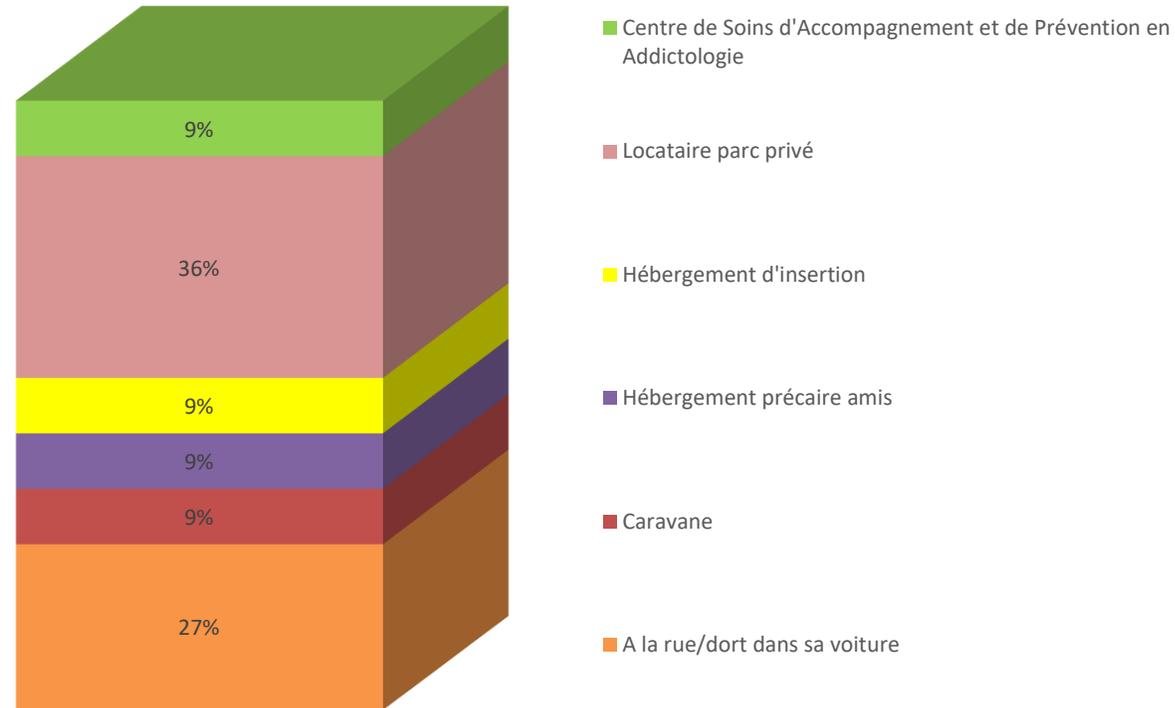


**85% des mesures AVDL sont initiées par des commissions internes à l'Etat (CCAPEX/COMED).**

**75% des mesures AVDL maintien sont issues de la CCAPEX. Un ménage a sollicité de lui-même l'association pour bénéficier d'une mesure d'accompagnement** qui lui a été recommandée par une ancienne personne accompagnée. Cette mesure a été validée par la DDETS suite à notre interpellation.

**100% des ménages accompagnés en AVDL Accès le sont suite à une décision de la Commission de Médiation DALO.**

# SITUATION LOCATIVE DES MÉNAGES AU DÉBUT DE LA MESURE - AVDL ACCÈS

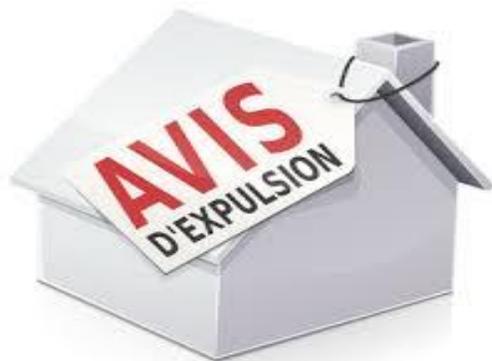


**36% des ménages orientés en AVDL Accès sont déjà locataires d'un logement (exclusivement dans le parc privé), mais en voie de le perdre du fait d'une procédure d'expulsion.**

**45% sont en situation d'errance : rue, hébergement amical instable et précaire.**

**Ces situations ont motivé le dépôt d'un dossier DALO, qui reconnu prioritaire et urgent à être relogé par la COMED, a vu la mise en place d'une mesure AVDL par l'association au vu des fragilités repérées.**

# SITUATION LOCATIVE DES MÉNAGES AU DÉBUT DE LA MESURE - AVDL MAINTIEN



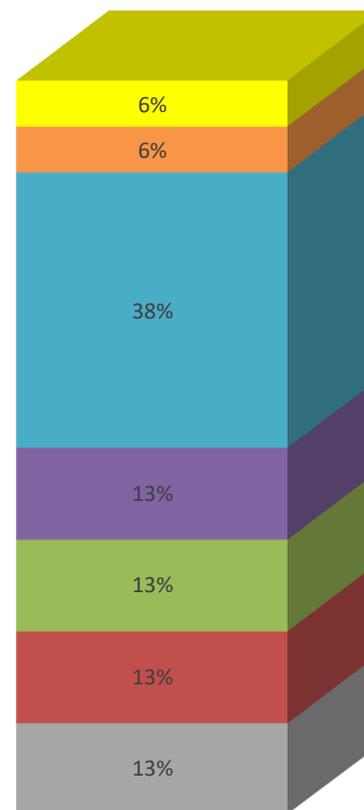
**75% des ménages sont locataires du parc social, et 25% du parc privé.**

**75% des ménages** accompagnés en AVDL Maintien se trouvent déjà **en procédure d'expulsion** à la mise en place de la mesure (-11 points par rapport à 2021).

**50% des mesures orientées se trouvent à la fin de la procédure.**

**1 ménage (6%) est en situation d'occupation d'un logement faisant l'objet d'un arrêté de péril pour insalubrité.**

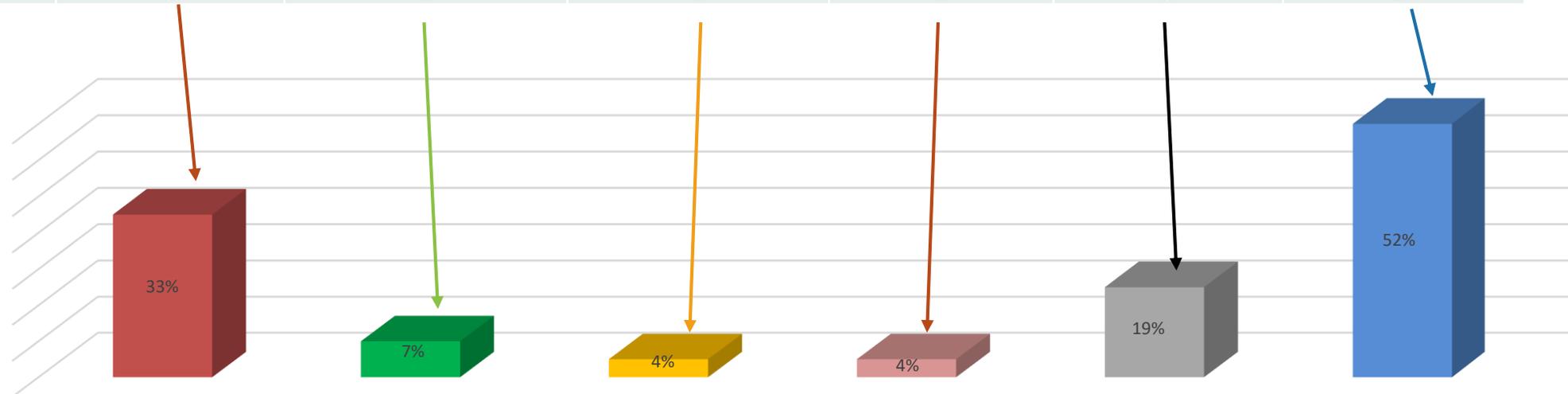
**1 autre ménage (6%) présente des troubles liés à l'occupation de son logement pour encombrement des lieux.**



- Logement encombré
- Logement insalubre
- Expulsion stade Concours de la force publique (CFP)
- Expulsion stade Commandement de quitter les lieux (CQL)
- Expulsion stade Assignation
- Expulsion stade Commandement de payer
- Amont de la procédure: risque d'expulsion locative

# MÉNAGES ACCOMPAGNÉS RELEVANT DES PUBLICS PRIORITAIRES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L441-1 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

Critères de l'article L441-1 du CCH	Personnes en situation de handicap ou ayant à charge une personne en situation de handicap	Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale	Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition	Personnes exposées à des situations d'habitat indigne	Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers	Personnes menacées d'expulsion sans relogement
Nombre de ménages	9	2	1	1	5	14



# DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES SORTIS - AVDL ACCÈS

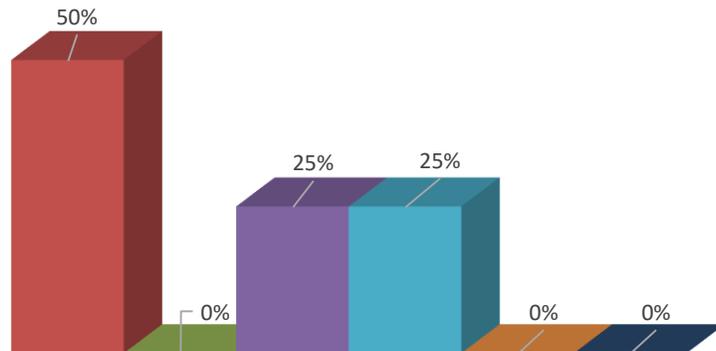
Au global (AVDL accès + maintien), durée moyenne d'accompagnement des ménages sortis : **6,85 mois** (9,45 mois en 2021).

11 fins de mesures en 2022 (20 en 2021)

4 AVDL Accès

7 AVDL Maintien

## Durée d'accompagnement des ménages en AVDL accès



■ moins de 1 mois ■ de 1 à 6 mois ■ de 6 à 9 mois ■ de 9 à 12 mois ■ de 12 à 24 mois ■ plus de 24 mois

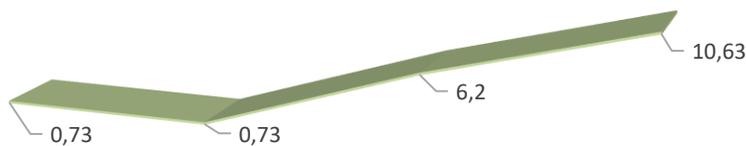
Durée moyenne d'accompagnement en AVDL Accès: **4,58 mois** (8,92 mois en 2021)

4 ménages sortis.

Les 2 mesures à moins d'un mois concernent des situations qui ont trouvé une solution de logement très rapidement.

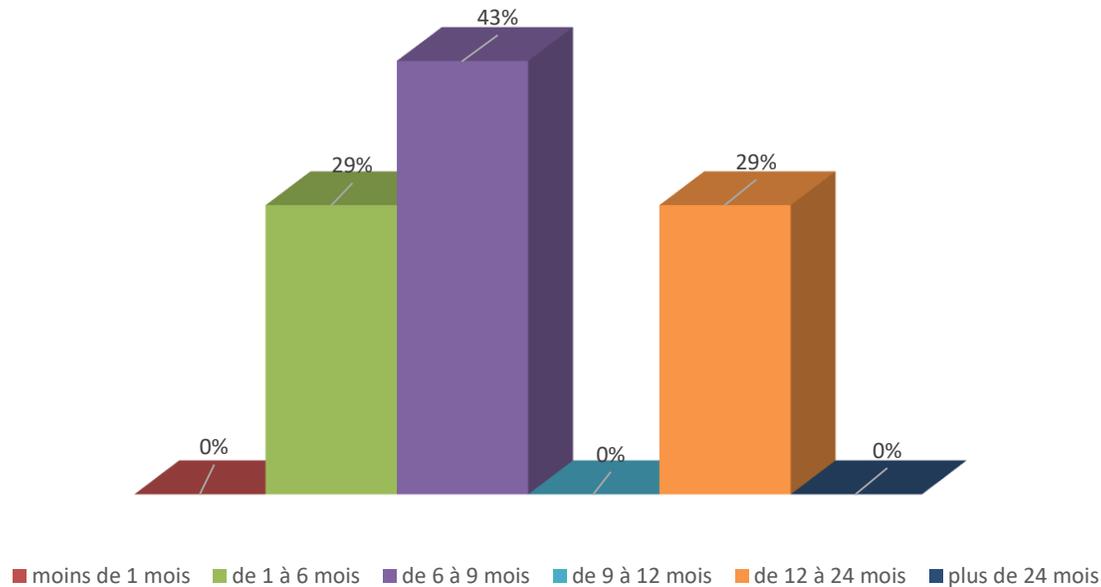
La mesure la plus longue à 10,63 mois concerne une situation reconnue prioritaire au titre du DALO, avec une situation financière complexe (impayés, priorisation des dépenses).

## Nombre de mois par situation



# DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES SORTIS - AVDL MAINTIEN

## Durée d'accompagnement des ménages en AVDL maintien



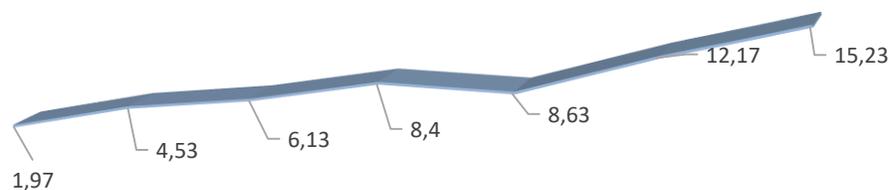
Durée moyenne d'accompagnement en AVDL Maintien: 8,15 mois (10,43 mois en 2021 )

7 ménages sortis.

Les 2 situations les plus courtes (à moins de 6 mois) sont des ménages qui n'ont **pas** adhéré à l'accompagnement proposé dans le cadre de l'AVDL.

La mesure la plus longue à 15,23 mois concerne une situation rencontrant une « *phobie administrative* » et des troubles dépressifs importants, d'où la **nécessité d'un accompagnement plus long**.

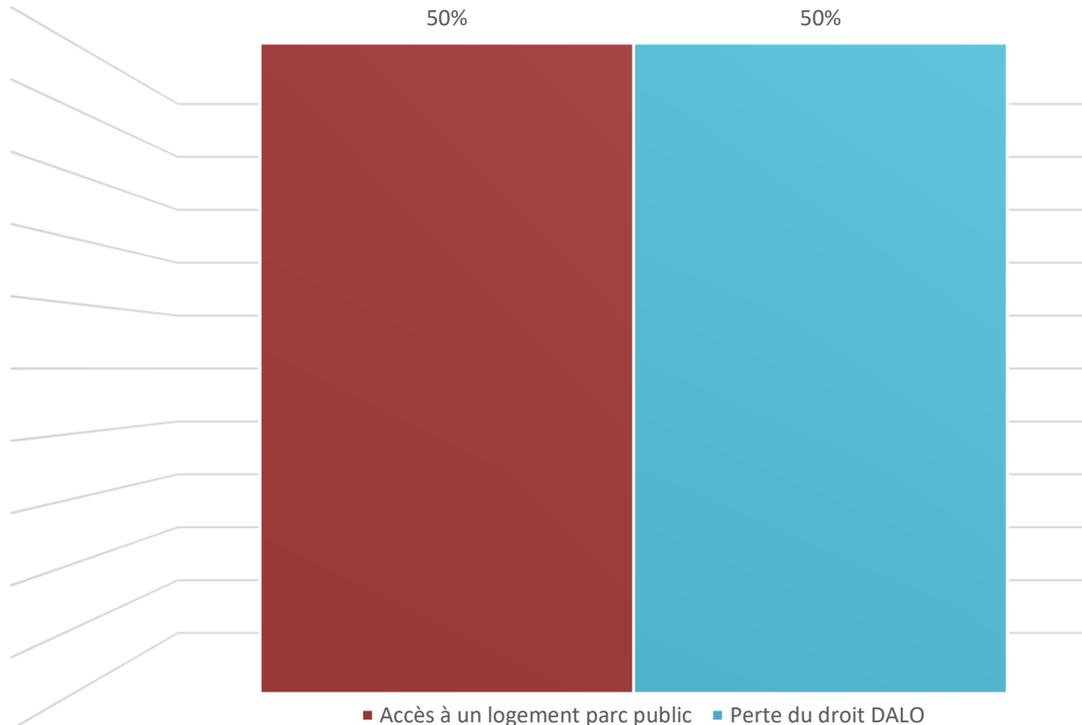
## Nombre de mois par situation



# SITUATION DES MÉNAGES À LA FIN DE LA MESURE - AVDL ACCÈS

## Sur 4 arrêts de mesures AVDL Accès:

- 50% (2 ménages) ont accédé à un logement autonome en parc social (via DALO)
- 50% (2 ménages) ont fait l'objet d'une perte de leur droit DALO



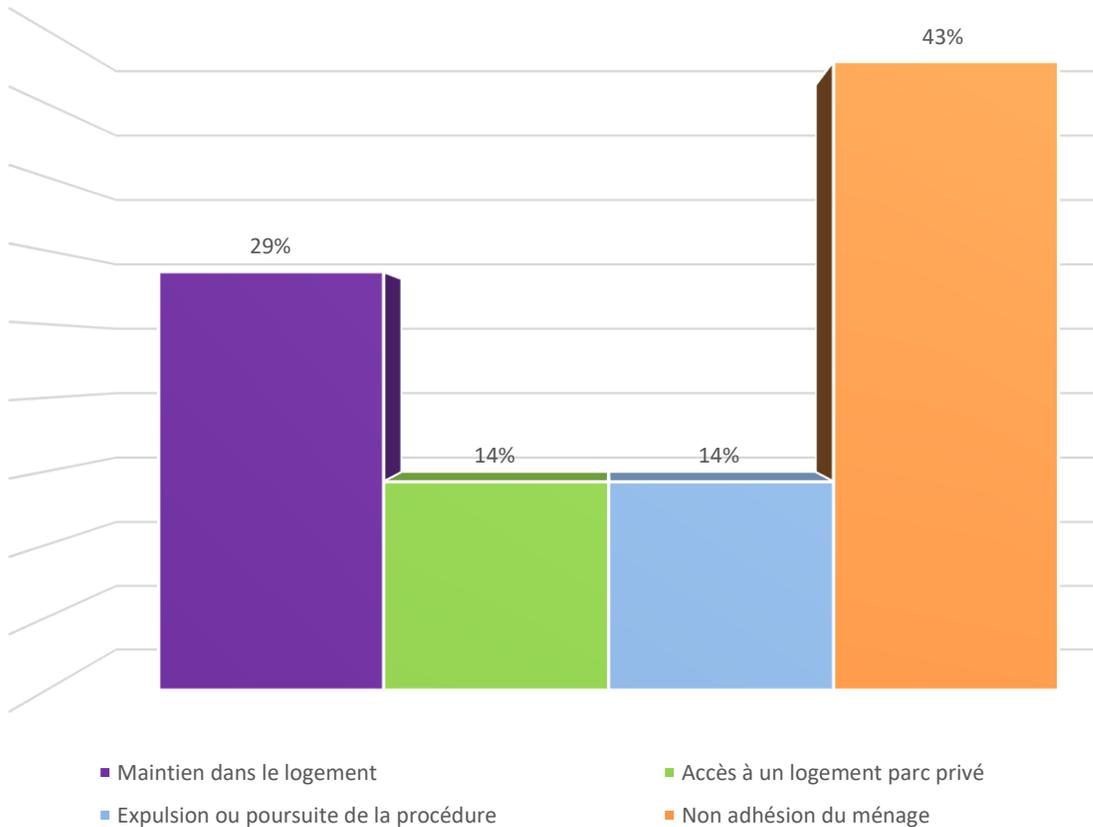
## L'accès au logement:

- 1 ménage a accédé au logement social **dès les premiers jours de l'AVDL**, ainsi que la mise en place d'une mesure de protection de type curatelle, ne justifiant plus la mesure d'AVDL.
- 1 ménage a pu accéder à un relogement autonome parc public à l'issue d'un accompagnement administratif et financier important.

## Les pertes DALO:

- 1 ménage a fait l'objet d'une perte DALO du fait de l'absence du dernier avis d'imposition, validant la possibilité d'accéder au logement social (demande réalisée au début de la mesure AVDL mais avis non reçu à la proposition de logement par le bailleur).
- 1 ménage a emménagé en couple, et **n'a pas souhaité donner suite** à sa demande de logement social (entraînant une perte DALO).

# SITUATION DES MÉNAGES À LA FIN DE LA MESURE - AVDL MAINTIEN



## Sur 7 arrêts de mesures AVDL Maintien:

- Pour 43% (3 ménages), nous notons une absence d'adhésion à l'accompagnement (tentatives de contacts et de visites à domicile infructueuses) avec risque de dégradation rapide de la situation (poursuite de l'expulsion).
- 29% (2 ménages) ont pu se maintenir dans le logement à l'issue de l'accompagnement: traitement de dette, soutien administratif, reprise du paiement du loyer résiduel, ouverture de droit, stabilisation de la situation.
- 1 situation (soit 14%) a intégré un logement dans le parc privé.
- 1 situation (soit 14%) a pu être accompagnée plusieurs mois mais a refusé des propositions d'orientation ou d'axes de travail, ceci a mené à l'expulsion effective du ménage.

Au global (AVDL accès + maintien):

Expulsion: 9%

Perte DALO: 18%

Non adhésion: 27%

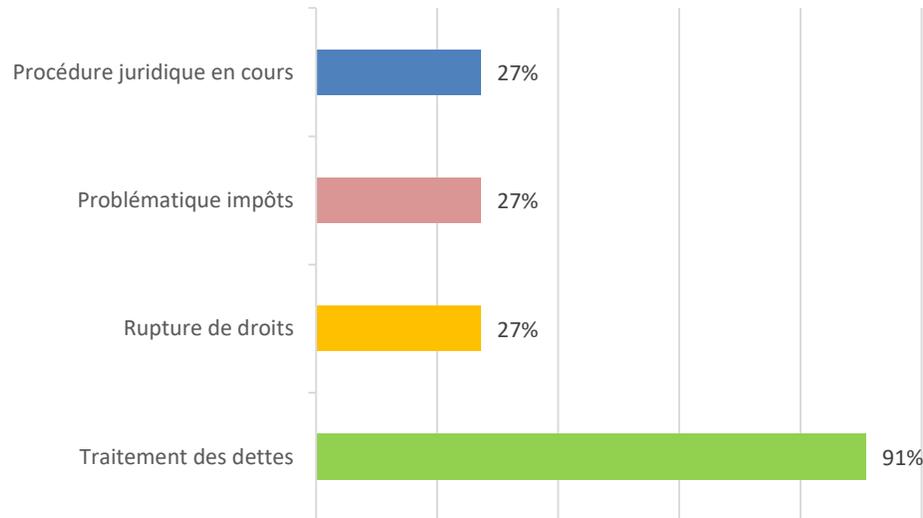
Maintien dans le logement: 18%

Accès au logement: 27%

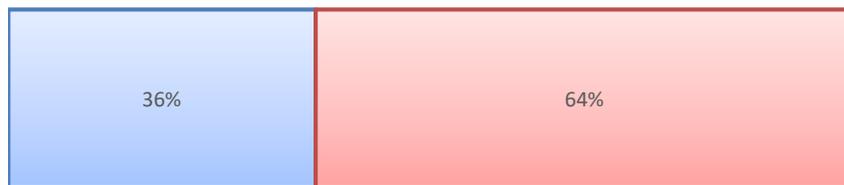
# PROBLÉMATIQUES BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES - MÉNAGES AVDL SORTIS

## Principales difficultés rencontrées

\* Problématiques cumulatives

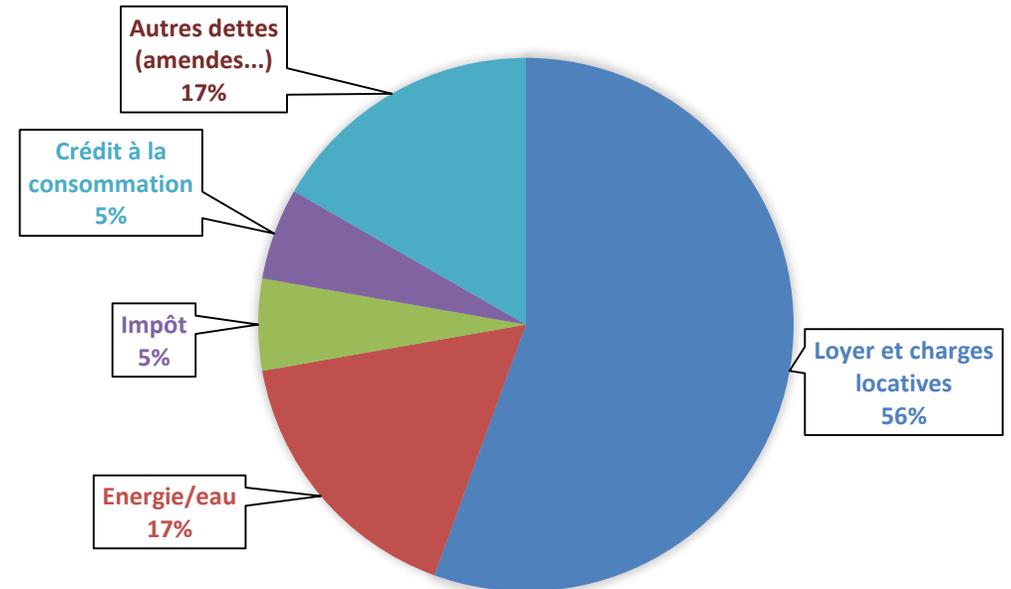


## Dossier de surendettement par ménage



■ Oui ■ Non

## Répartition des dettes par type



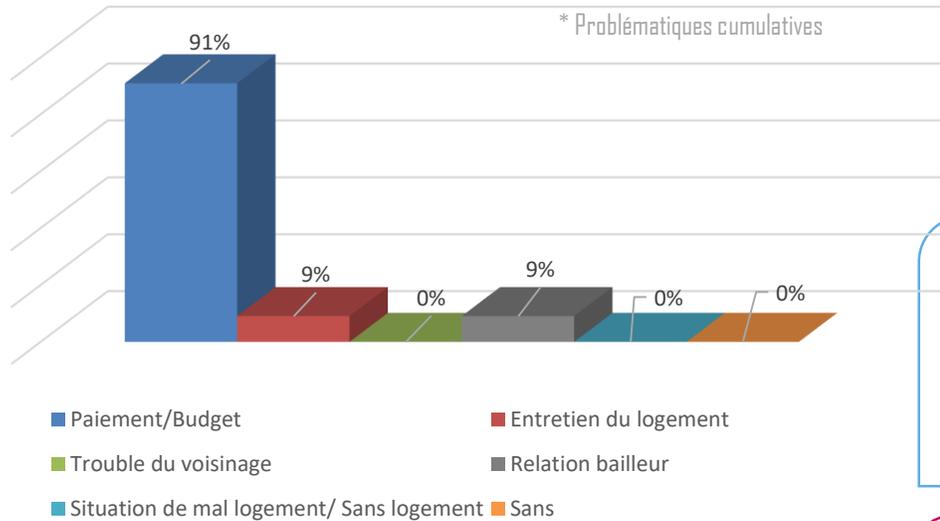
**91% des ménages sortis ont fait état de dettes au cours de leur accompagnement, soit 10 ménages sur 11. 56% étaient en dette locative.**

**27% des ménages ont fait l'objet d'un accompagnement dans le cadre de la procédure juridique (élément à lier à la procédure d'expulsion des ménages en AVDL maintien et au motif de dépôt du dossier DALO pour expulsion).**

**36% des ménages sortis ont déposé un dossier de surendettement dans le cadre du traitement de leurs dettes (en amont ou durant l'accompagnement).**

# PROBLÉMATIQUES GESTION DE LOGEMENT - MÉNAGES AVDL SORTIS

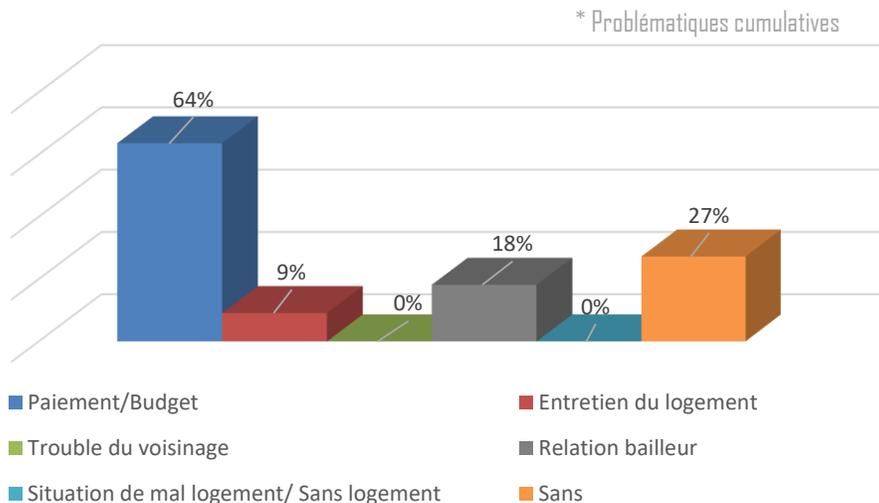
## Difficultés repérées au début de l'accompagnement



**91% des ménages rencontrent des difficultés dans le cadre de leur budget** (gestion des factures, problème de paiement, ruptures de droits ou absence d'accès à leurs droits...) à leur arrivée. **A l'issue de l'accompagnement, 64% (7 ménages) rencontrent encore des problématiques.**

La grande majorité concerne les ménages qui n'ont pas adhéré à la mesure AVDL, ou pour certains, des difficultés à traiter au long court via le secteur.

## Difficultés persistantes à la fin de l'accompagnement

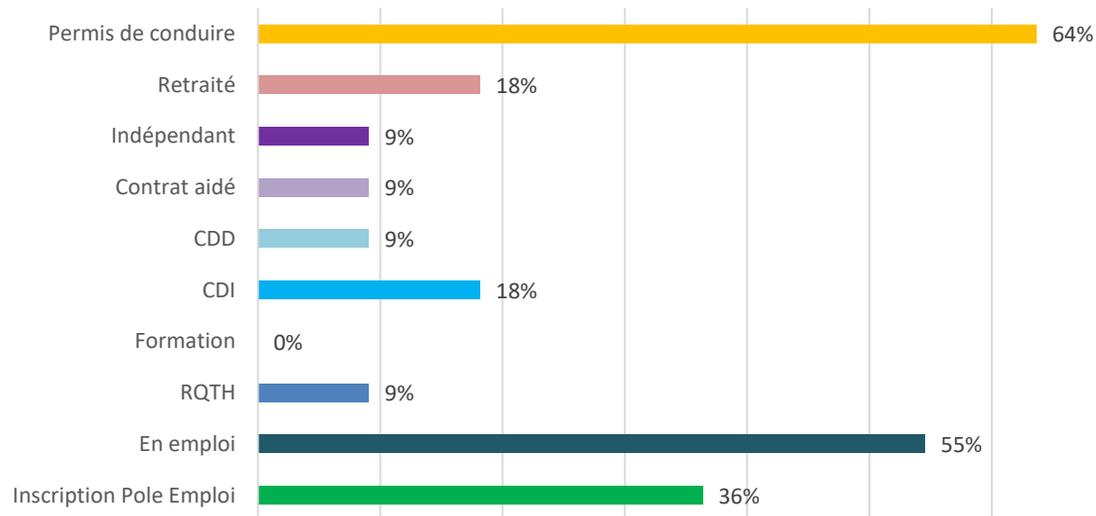


**1 ménage (9%) a été repéré comme ayant des troubles liés à l'entretien du logement**, ce, en début et en fin de mesure. Cette personne n'a pas adhéré à l'accompagnement; aussi, ce sujet n'a pas pu être traité. Au vu des premiers éléments repérés, cette problématique serait à rapprocher de trouble(s) psychique(s) voire psychiatrique(s).

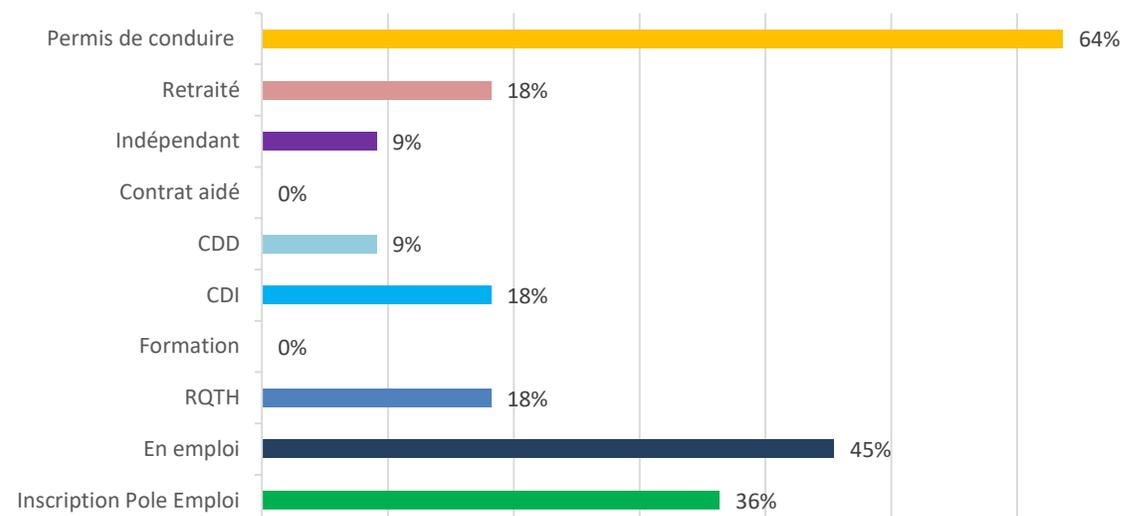
Les problématiques liées au paiement, à l'entretien du logement, aux relations de voisinage, ont généré chez **18% des ménages des obstacles à la bonne relation avec le bailleur**, notamment pour les situations en procédure d'expulsion (honte, peur du jugement, désaccords, absence de solution donc méthode de « l'autruche »). L'augmentation des difficultés liées à la relation bailleur s'explique par les « refus à être accompagné », qui ont renforcé les difficultés de dialogue avec le bailleur (arrêt de l'AVDL pour non adhésion).

# PROBLÉMATIQUES EMPLOI/SANTÉ- MÉNAGES AVDL SORTIS

## A LEUR ARRIVÉE



## A LEUR DEPART



Globalement, **55%** des personnes sorties ont été repérées comme rencontrant, à leur arrivée, **des difficultés face à l'accès à l'emploi** et **45%** à leur départ.

### Motifs principaux des freins à l'emploi:

**Problème de mobilité 9%**

**Situation familiale envahissante 18% à l'entrée et 9% à la sortie**

**Manque d'expérience et/ou qualification 9%**

**Problème de santé (reconnu ou non par la MDPH) 18%**



**45%** des ménages rencontraient des problèmes de santé de type **maladies physiques chroniques** pouvant nécessiter des soins.  
**18%** ont été repérés comme rencontrant **des troubles d'ordre psychiques voir psychiatriques** traités par le soin ou non.